

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 04 DECEMBRE 2020

Date de convocation 20
novembre 2020
Nombre de Membres en
exercice : 13
Nombre de Présents : 10
Nombre de Pouvoirs : 1
Nombre de votants : 11

2020-041

L'an deux mille vingt, le 4 décembre à neuf heures trente, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis à Paray le Monial, sur la convocation, en date du vingt novembre deux mille vingt, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, président.

ETAIENT PRESENTS:

M. André ACCARY, M. Pierre BERTHIER, M. David CORDEIRO, M. François de BELIZAL, M. Fabien GENET, M. Bernard LABROSSE, M. Dominique LOTTE, M. Jean-Marc NESME, M. Denis PROST, M. Georges ROUSSELET
M. Gérald GORDAT en tant qu'invité

POUVOIRS, ABSENTS OU EXCUSES :

Mme Edith GUEUGNEAU excusée
M. Stéphane HUET donne pouvoir à Jean-Marc NESME,
M. Christian LAVENIR

Formation des commissions correspondant aux vice-présidences

Rapporteur : M. Jean-Marc Nesme

Suite à la réunion du Bureau du PETR du 23 octobre, un mail a été adressé le 2 novembre, à la demande de Jean-Marc Nesme, aux vice-présidents les invitant à s'organiser pour constituer les commissions thématiques du PETR en vue du Bureau du 4 décembre, à partir des listes des délégués et des vice-présidents des intercommunalités.

Les membres des commissions peuvent aussi être des délégués communautaires. Aussi, David Cordeiro, afin de constituer des commissions les plus à mêmes de représenter les territoires et d'assurer une bonne complémentarité entre les actions du Pays et celles des communautés de communes, a suggéré que chaque Président puisse proposer des représentants de son intercommunalité.

Il a adressé à ses collègues un tableau à compléter en ce sens, partant de l'hypothèse suivante :

Commissions de 15 personnes environ avec une représentation pondérée en fonction de la taille des intercommunalités :

- Le Grand Charolais : 5
- Entre Arroux Loire et Somme : 3
- Brionnais sud Bourgogne (La Clayette Chauffailles en Brionnais) : 3
- Marcigny : 2
- Semur-en-Brionnais : 2

Sachant qu'il s'agit d'un ordre de grandeur et qu'il ne faudra évidemment refuser aucune compétence ou motivation particulière.

Il est proposé aux membres du Bureau de définir un nombre de représentants par communauté de communes.

Le bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- **Valide la constitution des commissions telle que présentée**

Fait à Paray le Monial, le 8 décembre 2020



J. Nesme
Le Président,
Jean-Marc NESME

Envoyé en préfecture le 09/12/2020

Reçu en préfecture le 09/12/2020

Affiché le

ID : 071-200050276-20201204-2020_041-DE